

**Appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination
à l'égard des femmes
Le rôle des parlements et de leurs membres**

Genève, 2 octobre 2004

Ordre du jour provisoire

09:00- 09:30	Ouverture
09:30- 10:30	Introduction à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et à son Protocole facultatif <ul style="list-style-type: none">➤ Pourquoi une convention sur la discrimination à l'égard des femmes ?➤ Qu'apporte-t-elle ?➤ Pourquoi un protocole facultatif à la Convention ?
	Exposé suivi d'un échange de vues
10:30- 10:45	Pause café
10:45- 12:30	Appliquer la Convention : le rôle du parlement <ul style="list-style-type: none">➤ Mise en place d'un cadre législatif et de suivi adéquat➤ Travailler avec la société civile et les médias➤ Autres mécanismes parlementaires
	Exposé suivi d'un échange de vues
12:30- 14:30	Déjeuner
14:30- 15:45	Suivre le fil des progrès : la procédure de soumission de rapports et mesures de suivi <ul style="list-style-type: none">➤ Les mécanismes de la Convention pour la soumission de rapports➤ Suivi des conclusions du Comité
	Exposé suivi d'un échange de vues
15.45 - 17.00	La participation des parlements au mécanisme de soumission de rapports à la CEDAW : étude de cas <ul style="list-style-type: none">➤ Veiller à ce que les rapports soient soumis à temps➤ Contribution au rapport du Gouvernement➤ Suivi du rapport : mise en œuvre des conclusions du Comité
	Exposé suivi d'un échange de vues
17:00- 17:30	Conclusions et recommandations